

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Recherche et prise en charge de la fibromyalgie Question écrite n° 45422

## Texte de la question

M. Dominique Potier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'état de la recherche et la prise en charge de la fibromyalgie. Reconnue par l'Organisation mondiale de la santé depuis 1992, cette maladie qui toucherait 1,5 million de personnes en France est une forme de douleur chronique diffuse, associée à une hypersensibilité douloureuse et à différents troubles, notamment du sommeil et de l'humeur. La recherche avance pour comprendre cette pathologie qui, si elle n'altère pas l'espérance de vie, a un impact déterminant sur la qualité de vie et la vie professionnelle. L'INSERM a ainsi rendu un rapport en 2020 préconisant « une approche multimodale centrée sur le patient pour une prise en charge efficiente sur le long terme ». Les personnes atteintes de fibromyalgie font régulièrement part de la situation d'errance médicale qu'elles vivent et des difficultés de diagnostic pour cette maladie qui a longtemps été catégorisée comme d'origine psychosomatique. Un des enjeux résiduels est dès lors l'apprentissage par le corps médical d'une prise en charge adaptée pour les patients mais également, en amont, d'un diagnostic précoce. Alors que se tient le 12 mai 2022 la journée mondiale de la fibromyalgie et que le ministère avait annoncé en 2021 l'organisation d'une réflexion sur une journée d'échanges sur la recherche sur la douleur chronique et la fibromyalgie, il lui demande quel est l'état à ce jour des actions engagées par son ministère pour renforcer la recherche et la prise en charge de cette maladie.

## Données clés

Auteur: M. Dominique Potier

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 45422

Rubrique: Maladies

Ministère interrogé : <u>Solidarités et santé</u> Ministère attributaire : <u>Santé et prévention</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 mai 2022, page 2921 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)